

Notre Assemblée Générale annuelle 2022 aura lieu :

le vendredi 24 juin 2022 de 14h à 17h

à la Maison des Associations 6 rue Berthe de Boissieux Grenoble

Nos adhérents, nos amis, nos associations partenaires sont cordialement invités.

Toutefois, nous rappelons que pour prendre part aux votes il est nécessaire de s'être acquitté de la cotisation 2021.

Vous pouvez éventuellement régulariser cette question à votre arrivée.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, pouvez-vous nous adresser un pouvoir à l'adresse suivante :

micourteau02@gmail.com

avant le 24 juin à 12h.

Voici le programme de cette assemblée :

- . Lecture et approbation du rapport moral et d'activité de l'année 2021.
- . Présentation du rapport financier et du compte de résultat 2021, approbation et quitus
- . Présentation du budget pour l'année 2022.
- . Cotisations 2023
- . Renouvellement et nomination d'administrateurs, vote d'approbation
- . Projets et programme d'activité

Nous serons heureux de vous retrouver, cette réunion annuelle permettant de fructueux contacts.

Bien cordialement

Le président et le bureau de Patrimoine et Développement

Ci-dessous le modèle de pouvoir à utiliser pour participer aux votes

POUVOIR

Je soussigné (e) membre de Patrimoine et Développement du Grand Grenoble, donne par la présente mon pouvoir à, à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale annuelle de l'association qui se tiendra le vendredi 24 juin 2022 à 14h.

Il ou elle pourra en conséquence signer la feuille de présence, prendre part aux délibérations et au vote des résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Fait à le

(Porter à la main la mention : « **Bon pour pouvoir** »)

Signature :

(**Rappel : pour les couples adhérents, inscrire les deux prénoms et porter les deux signatures après le « bon pour pouvoir »**)